



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 26 août 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Michelle Morin-Doyle
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Rémy Normand

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0686 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,
appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0687 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019**

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon souligne que l'heure du début de la séance doit être modifiée pour « 17 heures » au lieu de « 17 h 31 ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 juillet 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 juillet 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19) (référence AP2019-493);
- Dépôt d'une pétition de 122 signataires et d'une lettre en date du 19 août 2019, relatives à l'aménagement d'un parc canin au parc Clérin, à Sainte-Foy, soumises par monsieur Edouard Jarjour;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document contenant une réponse à une question de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relative aux avenants au bail intervenu entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Dominion Corset*, relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 295, boulevard Charest (référence DE2019-186);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document contenant une réponse à une question de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relative à l'addenda au bail intervenu entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Bouvier-Bertrand*, relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 1020, rue Bouvier (référence DE2019-187);

- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'une lettre datée du 22 août 2019, transmise à madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, demandant le classement de l'église du *Très-Saint-Sacrement*, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Anne Guay, d'un document intitulé *Résolution municipale - GNL Québec*, demandant au conseil de la ville d'adopter une résolution, afin de se prononcer en défaveur des projets *Gazoduc* et *Énergie Saguenay* de *GNL Québec*;
- Dépôt, par madame Anne Ruffange, d'un document intitulé *Les chantiers de la DUC* (C-DUC) (*Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique), Version 2.0*, ainsi que la résolution 2019-06-103 du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville du 19 juin 2019, par laquelle ladite MRC adhère aux principes de la *C-DUC*.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose un avis de proposition demandant à la Ville de Québec d'accorder une protection particulière à l'*Arboretum Léas Sirard*, en lui octroyant un statut patrimonial.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant à la Ville de Québec de voir à la création de mesures compensatoires, qui permettront aux commençants de la Ville de Québec d'avoir du soutien lors de la réalisation de chantiers majeurs.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant à la Ville de Québec de mettre en place un mécanisme de tirage

pour tous les citoyens de Québec, afin de remettre les laissez-passer obtenus gratuitement par la Ville.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0688 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, demandant que la Ville, conjointement avec le Réseau de transport de la Capitale, tiene un comité plénier en septembre 2019 afin de faire le point sur la mise en service des *Midibus* sur le territoire de la Ville, et que l'historique détaillé des problèmes et des modifications apportées à ce jour soit rendu public - DG2019-044 (Ra-2139)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-044. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'en avril 2015, le *Réseau de transport de la Capitale* a lancé un appel d'offres en vue d'acquérir des autobus hybrides de type *Midibus*;

Attendu qu'un seul soumissionnaire, un fabricant belge, a répondu à ce dernier;

Attendu que le *Réseau de transport de la Capitale* a dû négocier avec les gouvernements pour passer outre aux règles de contenu canadien exigées normalement;

Attendu que la commande initiale a rapidement augmenté, passant de 24 *Midibus* à 32, puis à 64, avant même d'en avoir reçu un seul;

Attendu que le coût d'acquisition de ces appareils est de 51,2 M\$, soit 800 K\$ la pièce, ce qui est plus cher qu'un autobus standard de 40 pieds;

Attendu que ces véhicules longs d'un peu plus de 30 pieds peuvent loger une quarantaine de passagers, et atteindre une vitesse maximale de 70 km/h;

Attendu que lors de l'annonce de l'acquisition des 24 premiers *Midibus*, le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a insisté sur l'expérience du constructeur et sur la fiabilité du véhicule choisi;

Attendu qu'il a également déclaré : « On voulait des modèles éprouvés, ça faisait partie des critères de l'appel d'offres. On voulait pas être des cobayes »;

Attendu que la tête de série a connu de nombreux bris dès son arrivée au Québec, en janvier 2018;

Attendu qu'en novembre 2018, le président du *Réseau de transport de la Capitale*, monsieur Rémy Normand, a affirmé que la période d'intégration de ce véhicule servait à détecter les anomalies dès le départ;

Attendu qu'en mars 2019, huit *Midibus* ont été retirés de la circulation pendant cinq jours, en raison d'un problème technique;

Attendu que de nombreuses pannes de *Midibus* ont été rapportées sur le réseau dans les dernières semaines;

Attendu que ces incidents ont généré énormément de questionnements sur la fiabilité de ces véhicules;

Attendu que les citoyens de Québec ont été échaudés il y a quelques années par l'échec des *Écolobus*, lesquels ont terminé leur vie à la ferraille;

Attendu que le déploiement des 64 *Midibus* acquis est prévu d'ici la fin de l'année 2019;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec, conjointement avec le *Réseau de transport de la Capitale*, tienne un comité plénier en septembre 2019, afin de faire le point sur la mise en service des *Midibus* sur le territoire de la ville de Québec, et que l'historique détaillé des problèmes et des modifications apportées à ce jour soit rendu public.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 15

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0689 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir des consultations publiques à l'automne 2019 dans les six arrondissements, en compagnie du maire de Québec et du président du Réseau de transport de la Capitale, pour le projet du Réseau structurant de transport en commun - IC2019-015 (Ra-2139)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel IC2019-015. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'en juin 2019, la Ville de Québec a tenu trois séances d'information pour son projet de *Réseau structurant de transport en commun*, à 3,3 milliards de dollars;

Attendu que l'administration en place n'a pas été en mesure de répondre à une majorité de questions, et de rassurer les citoyens et les commerçants présents pour l'occasion;

Attendu qu'au final, ces séances ont généré encore plus de questionnements et d'inquiétudes sur le projet;

Attendu qu'elles ont donné peu de place aux citoyens, limitant même le nombre d'interventions du public par séance;

Attendu que l'ampleur de ce projet, qui constitue le plus gros projet d'infrastructure de l'histoire de la Ville de Québec, mérite qu'on prenne le temps nécessaire pour consulter ceux qui en subiront les impacts;

Attendu que malgré que ce projet concerne tous les citoyens de la ville de Québec, ceux de la couronne nord ont été oubliés dans ce processus, sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de salles disponibles dans les banlieues;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec s'engage à tenir des consultations publiques à l'automne 2019 dans les six arrondissements en compagnie du maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, et du président du *Réseau de transport de la Capitale*, monsieur Rémy Normand, à donner la parole à l'ensemble des citoyens qui voudront intervenir, et à fournir des réponses claires et complètes aux interrogations soulevées.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0690 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relatif à la révision des programmes d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale - PA2019-125 (Ra-2139)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2019-125. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que par la *Vision du patrimoine 2017-2027*, la Ville s'engage à soutenir les propriétaires dans le maintien de leurs bâtiments patrimoniaux;

Attendu que la Ville s'est ainsi engagée à bonifier de 10 M\$ sur 10 ans les programmes d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale, et à les modifier au besoin;

Attendu que selon le *Front d'action populaire en réaménagement urbain*, un logement convenable pour une famille coûte, dans les quartiers centraux, plus de 1 500 \$ par mois;

Attendu que les sommes importantes qui sont investies, lors de la restauration de bâtiments anciens, est un facteur important pour expliquer le coût plus élevé des logements locatifs;

Attendu que plusieurs logements, situés aux étages supérieurs des bâtiments sur les artères commerciales, demeurent souvent vacants en raison de leur coût élevé de location;

Attendu que l'absence ou l'insuffisance de certains programmes de subventions à la rénovation et à la restauration dans les quartiers centraux, contribue à l'émergence de l'hébergement touristique illégal;

Attendu que certains de ces programmes, dont celui de *Restauration, rénovation, construction et recyclage résidentiels dans les arrondissements historiques*, n'ont pas été substantiellement revus depuis 2005;

Attendu que dans le cadre d'une rencontre avec le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, division des projets majeurs et de mise en valeur du territoire, nous avons appris qu'une révision des programmes de subvention à l'habitation était effectivement en cours;

Attendu que la Ville a octroyé un mandat à *AVISEO* pour évaluer les programmes d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale à Québec;

Attendu que le conseiller municipal du district du Cap-aux-Diamants, monsieur Jean Rousseau, a rencontré des citoyens de son district qui questionnent certaines restrictions dans les programmes d'aide financière, pour des travaux de restauration de bâtiments patrimoniaux;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le conseiller municipal du district du Cap-aux-Diamants, monsieur Jean Rousseau, à être impliqué dans la réflexion et les décisions entourant la modification et la bonification des programmes d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale;
- 2° que la Ville rende publique l'étude qui a été effectuée par *AVISEO*, qui avait pour mandat d'évaluer les programmes de subvention à l'habitation existants à Québec;
- 3° que la Ville rende public l'échéancier de la révision de ces programmes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0691 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relatif à l'octroi de deux contrats de services professionnels, dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun - RS2019-004 (Ra-2139)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-004. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 21 novembre 2018, la Ville de Québec a publié un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur les effets électriques potentiels, résultant de la cohabitation du tramway et de la ligne haute tension L7010 à 735 kilovolts d'*Hydro-Québec TransÉnergie*, à l'intérieur de l'emprise de cette dernière, dans le secteur du boulevard Pie-XII;

Attendu que cette zone de cohabitation s'étend sur environ 1,55 km entre le boulevard du Versant-Nord et le chemin des Quatre-Bourgeois;

Attendu que cette étude consistait principalement en l'évaluation des problèmes potentiels d'interférence de courants alternatifs, l'évaluation des risques électriques sur la sécurité des usagers, l'évaluation des risques électriques sur l'intégrité du système de transport, et l'identification des mesures d'atténuation, si requis, afin d'assurer la sécurité des usagers et l'intégrité du système de transport;

Attendu que le mandat du fournisseur choisi visait également à évaluer l'ensemble des risques potentiels sur les usagers, en tenant compte des limites d'exposition aux champs électriques et aux champs magnétiques pour la population, tel que le recommande l'*International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection*;

Attendu que le contrat a été octroyé le 20 décembre 2018;

Attendu que le fournisseur devait remettre le rapport final à la Ville de Québec au plus tard le 29 mars 2019;

Attendu qu'elle n'a toujours pas rendu publiques les conclusions de ce rapport fort attendu;

Attendu que techniquement, l'administration en place avait en mains les résultats de ces études, lorsqu'elle a tenu les trois séances d'information sur le projet les 11, 13 et 18 juin 2019;

Attendu que la Ville de Québec a également octroyé, en août 2018, un contrat pour la réalisation d'une étude acoustique sur le bruit engendré par la mise en service d'un futur tramway à Québec;

Attendu que dans de nombreuses villes, la pollution sonore engendrée par le tramway a causé bien des maux de tête aux occupants des secteurs situés à proximité du tracé;

Attendu qu'il est de la responsabilité de l'administration en place de donner des réponses précises, afin d'apaiser les inquiétudes des citoyens et des commerçants de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que la Ville de Québec rende publique, lors de la prochaine séance du conseil de la ville, le rapport sur les effets électriques potentiels résultant de la cohabitation du tramway et de la ligne haute tension L7010, dans le secteur du boulevard Pie-XII, celui sur le bruit engendré par la mise en service d'un futur tramway à Québec, ainsi que toutes les autres études complétées en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Patrick Voyer demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2019-0692 Félicitations aux lauréats de la 21^e édition du *Gala des grands prix Desjardins* et soutien au *Défi Osentreprendre*

Attendu que le 12 juin 2019, se tenait la 21^e édition du *Gala des grands prix Desjardins* du *Défi Osentreprendre*;

Attendu que les nominés de la région de la Capitale-Nationale ont remporté 8 prix, soit le quart des prix nationaux remis lors de la cérémonie, et que quatre de ces prix ont été décernés à des participants provenant de l'agglomération de Québec;

Attendu que madame Corinne Germain, conseillère pédagogique et responsable locale de la *Commission scolaire des Découvreurs*, a reçu le prix *Engagement local* du volet *Entrepreneuriat étudiant*;

Attendu que le *Collège Mérici* a reçu le *Grand Prix Entrepreneuriat étudiant* dans la catégorie *Collégial (collectif)*, pour son projet *Derrière l'écran*, une trousse pédagogique pour sensibiliser les jeunes à la cyberintimidation;

Attendu que madame Charlotte Lemieux-Bourque, madame Ann-Sarah Demers et monsieur André Wall, de la *Faculté de médecine* de l'*Université Laval*, ont remporté le prix national dans la catégorie *Universitaire (individuel et petit groupe)*, pour le projet *BALEIN'eau*, qui propose des cours de natation adaptés aux personnes vivant avec des limitations fonctionnelles;

Attendu que trois chercheurs diplômés de l'*Université Laval*, soit messieurs François Therriault-Proulx, Simon Lambert-Girard et Jonathan Turcotte, ont obtenu le premier prix dans la catégorie *Grand prix création d'entreprises, catégorie Innovations technologique et technique*, pour leur entreprise *Medscint inc.*, qui offre une plateforme modulaire de contrôle de qualité en radiothérapie;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil félicitent les lauréats de la 21^e édition du *Gala des grands prix Desjardins*, et soutiennent le *Défi Oseprendre* dans sa mission de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales, et d'inspirer le désir d'entreprendre et de se mobiliser afin de bâtir un Québec fier, innovant, engagé et prospère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0693 **Félicitations à monsieur Philippe Gagné, alias *Le.Panda*, pour sa performance lors de la 51^e édition du *Festival international de la chanson de Granby***

Attendu que monsieur Philippe Gagné, alias *Le.Panda*, est un artiste et musicien de la ville de Québec;

Attendu que cet artiste se démarque depuis plusieurs années et ce, non seulement au Québec, mais dans certains pays à travers le monde;

Attendu que ce dernier a remporté les grands honneurs lors de la 51^e édition du *Festival international de la chanson de Granby*;

Attendu qu'il a réussi à séduire la majorité du jury composé d'une centaine d'individus du domaine musical, provenant notamment du Québec, du Canada et de l'Europe;

Attendu que depuis plusieurs années, nous pouvons être témoins de son art dans les rues du Vieux-Québec, alors qu'il offre sa musique dans les rues de notre ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil félicitent monsieur Philippe Gagné, alias *Le.Panda*, pour sa performance lors de la 51^e édition du *Festival international de la chanson de Granby*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0694 **Félicitations au comité organisateur et les contributeurs au succès de la 2^e édition des *Rendez-vous d'histoire de Québec***

Attendu que du 15 au 18 août 2019, s'est déroulée la 2^e édition des *Rendez-vous d'histoire de Québec*;

Attendu que cet événement se démarque par son caractère historique et sa volonté de faire rayonner l'histoire de la ville de Québec;

Attendu que lors de cette deuxième édition, on a enregistré une affluence deux fois et demie plus élevée que l'année dernière, lors de la première édition;

Attendu que derrière la réussite d'un événement, se trouve un organisme à but non lucratif constitué de gens dévoués à l'histoire;

Attendu que le porte-parole de l'événement, monsieur Denis Angers, contribue à la connaissance et à la diffusion de l'histoire de la ville de Québec depuis plusieurs années;

Attendu que l'événement a vu plusieurs de ses partenaires confirmer qu'ils seront de la partie pour la troisième édition l'an prochain;

Attendu que l'événement a su attirer des gens provenant de différentes régions du Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu que les membres du conseil félicitent le comité organisateur et tous ceux qui ont contribué au succès de la 2^e édition des *Rendez-vous d'histoire de Québec*.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0695 Adjudication d'un contrat pour l'entretien des abords de sentiers et des boisés - 2019 à 2021 (Appel d'offres public 60869) - AP2019-491 (Ra-2136)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'adjuger, à *Services d'arbres Rousseau inc.*, le contrat pour l'entretien des abords de sentiers et des boisés - 2019 à 2021, de la date d'adjudication au 31 mars 2021, pour une somme estimée de 322 330 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60869 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0696 **Bail entre la Ville de Québec et le *Centre de la petite enfance La Petite Cour de Mistigri*, relatif à la location d'espaces situés au 950–990, avenue Roland–Beaudin à Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2019-195** (Ra-2136)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au *Centre de la petite enfance La Petite Cour de Mistigri* des espaces situés au 950–990, avenue Roland–Beaudin à Québec, d'une superficie de 11 991,53 pieds carrés, pour une période d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020, incluant deux options de renouvellement d'un an chacune, pour un loyer annuel estimé de 166 120,02 \$, plus les taxes applicables. Le loyer sera rajusté en fonction du montant indiqué sur le document fourni annuellement au ministère de la Famille et des Aînés et intitulé *Subvention prévisionnelle initiale pour l'exercice financier*, étant convenu que le premier exercice financier de référence soit celui de 2019–2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0697 **Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de saisir le comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec, afin d'ajouter le projet *Féria de Flip Fabrique* à la liste des événements d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec - **BE2019-104** (Abrogée par CV-2020-0008) (Ra-2139)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de convoquer le comité d'arbitrage prévu au chapitre III.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c E-20.001, afin d'évaluer la demande de la Ville de Québec d'ajouter à la liste des événements d'intérêt collectif d'agglomération de Québec l'événement *Féria* qui se tient à la place Jean–Béliveau pour l'été 2019 et qui pourrait être reconduit en 2020 et 2021.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0698 **Donation, par le Groupe Dallaire inc., de l'œuvre d'art *Le Veilleur*, réalisée par l'artiste Hélène Rochette - CU2019-017 (Ra-2139)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'accepter la donation, par le *Groupe Dallaire inc.*, de l'œuvre d'art *Le Veilleur*, réalisée par l'artiste Hélène Rochette, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de donation joint au sommaire décisionnel. Les honoraires et les frais de publication de cet acte, de même que le choix du notaire, sont à la charge de la Ville. L'artiste, Hélène Rochette, intervient à l'acte de donation pour accorder une cession de droits d'auteur en lien avec cette œuvre d'art.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0699 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - Modification de la servitude réelle et perpétuelle de non–accès en faveur de la Ville sur une partie du lot 6 008 625 du cadastre du Québec, Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2019-213 (Modifiée par CV-2020-0737) (Ra-2139)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 20 mètres carrés de l'altitude 8,52 à 25,42 mètres, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 20 mètres carrés de l'altitude 8,52 à 25,42 mètres, à la *Société immobilière Miradas inc.*, pour une somme de 8 690 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe audit sommaire, notamment le déplacement partiel de la servitude de non–accès se retrouvant à l'article 6;
- 3° conditionnellement à la vente d'un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de consentir à modifier la servitude réelle et perpétuelle de non–accès en faveur de la Ville, créée en vertu de l'acte de vente reçu devant

Me Martine Simard, notaire, le 11 novembre 2014 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 21 177 119. Cette modification consiste à déplacer partiellement la servitude de nonaccès sur une partie du lot 6 008 625 dudit cadastre, tel qu'illustré audit plan préliminaire joint à ladite offre d'achat jointe au même sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0700 Entente entre la Ville de Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et la Société d'habitation du Québec, relative à la réception d'une aide financière pour l'organisation du Forum sur l'habitation - PA2019-106 (Ra-2139)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente de partenariat entre la Ville de Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et la *Société d'habitation du Québec*, relative à l'organisation du *Forum sur l'habitation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte de la réception de la somme de 15 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et de la *Société d'habitation du Québec*, afin d'assumer des coûts en lien avec le *Forum sur l'habitation*;
- 3° d'autoriser madame Marie France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec, à signer ladite convention;
- 4° d'autoriser l'ajout budgétaire au montant de 15 000 \$ et son affectation à un projet lié au *Forum sur l'habitation*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0701 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour les lots 6 041 606 et 6 041 279 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - PA2019-107 (Ra-2139)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au

sommaire décisionnel PA2019–107, d'appuyer la demande d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, ayant pour objet l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 6 041 606 et 6 041 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin d'y construire une résidence ainsi qu'un logement supplémentaire (bigénération). La superficie totale des lots visés par la demande d'autorisation est de 1 804,50 mètres carrés.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0702 Entente entre la Ville de Québec et le *Chemin de fer de Charlevoix inc.*, relative à l'entretien du passage à niveau situé au croisement de l'avenue du Sous-Bois et des voies du chemin de fer, au point milliaire 4.65 de la subdivision Charlevoix - **TM2019-154 (CT-TM2019-154) — (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Chemin de fer de Charlevoix inc.*, relative à l'entretien du passage à niveau situé au croisement de l'avenue du Sous-Bois et des voies du chemin de fer, au point milliaire 4.65 de la subdivision Charlevoix, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0703 Entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de la Capitale*, relative à l'installation des équipements de signaux lumineux à l'intersection du boulevard des Galeries et des voies d'accès au *Complexe de la Capitale* ainsi qu'au *Grand Times Hotel* - **TM2019-210 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de la Capitale*, relative à l'installation des équipements de signaux lumineux à l'intersection du boulevard des Galeries et des voies d'accès au *Complexe de la Capitale* ainsi qu'au *Grand Times Hotel*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2019-0704 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le transport des cendres de grilles et des boues municipales déshydratées - Lots A et B (Appel d'offres public 61049) - AP2019-483 (CT-2432963, CT-2433045) — (Ra-2136)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Transport Lavoie ltée* des contrats pour le transport des cendres de grilles et des boues municipales déshydratées - Lots A et B, du 13 juillet 2019 au 28 avril 2021, conformément à la demande publique de soumissions 61049 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 02.

CV-2019-0705 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente intervenue le 18 octobre 2016 entre la Ville de Québec et le *Fonds InnovExport s.e.c.*, relatif aux modalités de versement de l'aide financière, dans le cadre du projet *Création d'un fonds d'investissement pour supporter l'amorçage et le démarrage des nouvelles entreprises innovantes visant les marchés d'exportation, dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec* - DE2019-135 (Ra-2136)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion d'un avenant à l'entente intervenue le 18 octobre 2016, entre la Ville de Québec et le *Fonds InnovExport s.e.c.*, relatif à la modification d'une clause de ladite entente, concernant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du projet *Création d'un fonds d'investissement pour*

supporter l'amorçage et le démarrage des nouvelles entreprises innovantes visant les marchés d'exportation, dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0706 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Qohash inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Ronde de financement pour le lancement de Qostodian - DE2019-192 (CT-DE2019-192) — (Ra-2136)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de Quostodian*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Qohash inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0707 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des membres représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la Coopérative des Horticulteurs de Québec et du comité de suivi du Grand Marché de Québec - DE2019-200 (Ra-2136)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des personnes suivantes à titre de représentants de la Ville de Québec :

- 1° au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs*

de Québec :

- Monsieur Bernard Gaudreau, maire de Neuville et préfet de la MRC de Portneuf;
- Monsieur Jean-Paul Desjardins, conseiller stratégique;
- Madame Rhonda Rioux, retraitée;

2° au sein du comité du suivi du *Grand Marché de Québec*, la directrice ou le directeur, ou son représentant désigné, des unités administratives suivantes :

- Service du développement économique et des grands projets;
- Service des finances;
- *ExpoCité*.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0708 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la démission de monsieur André Roy (ID. 118402), directeur de l'Office du tourisme de Québec - RH2019-661 (Ra-2136)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la démission de monsieur André Roy (ID. 118402), directeur de service (poste no 33647), à l'*Office du tourisme de Québec*, avec effet le 21 juin 2019, à la fin de sa journée de travail.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0709 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec 2019-2023* - RH2019-666 (Ra-2137)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat au Service des ressources humaines pour qu'il modifie ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° l'autorisation au Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0710 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative aux déplacements des infrastructures d'*Hydro-Québec* pour le projet *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53321) - AP2019-426 (CT-2433156) — (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente-cadre entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative aux déplacements des infrastructures d'*Hydro-Québec* pour le projet *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente-cadre jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer ladite entente-cadre, ainsi que les ententes opérationnelles spécifiques à venir, soit pour l'enfouissement des réseaux de distribution et le déplacement des structures.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0711 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du répertoire de services techniques pour divers projets du Service des technologies de l'information 2019–2022 (Appel d'offres public 60960) - AP2019-498 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

1° l'approbation du répertoire pour une période de trois ans, soit de la date d'approbation jusqu'au 31 août 2022, pour des services techniques pour divers projets des technologies de l'information, selon l'ordre suivant :

- 1^{er} rang : *Ciao Technologies*;
- 2^e rang : *Consortium Levio Conseil inc.* et *CPU solution d'ordinateur inc.*;
- 3^e rang : *Les Services Conseils Systématix inc.*;
- 4^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
- 5^e rang : *Bell Canada*;
- 6^e rang : *Groupe CMI inc.*;
- 7^e rang : *Momentum Technologies inc.*;
- 8^e rang : *Cofomo Québec inc.*;

2° la prise d'acte des prix soumis, conformément à la demande publique de soumissions 60960 et aux soumissions des 17, 21 et 25 juin 2019.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0712 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat d'accompagnement pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques, les outils de collaboration et bureautique (firmes qualifiées par les appels d'offres du Centre des Services Partagés du Québec numéros 999108383 et 999108857) (Appel d'offres 61141) - AP2019-504 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.* du contrat d'accompagnement pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques pour les outils de collaboration et bureautique (firmes qualifiées par les appels d'offres du *Centre des Services Partagés du Québec* numéros 999108383 et 999108857), pour une somme estimée de 216 797 \$, excluant les taxes, conformément à la demande de soumission 61141, à l'entente-cadre du *Centre des Services Partagés du Québec* et aux prix unitaires soumis, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0713 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative au contrat pour la fourniture de chlorure de sodium (sel de déglacage), hiver 2019–2020 (Appel d'offres public 61243) - AP2019-516 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à la fourniture de chlorure de sodium, hiver 2019–2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0714 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le soutien à la mise en place de bonnes pratiques d'économie circulaire à la Ville de Québec - 2019 à 2022 (Dossier 61316) - AP2019-517 (CT-2436579) — (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Conseil régional de l'environnement - Région de la Capitale-Nationale*, du contrat pour le soutien à la mise en place de bonnes pratiques d'économie circulaire à la Ville de Québec – 2019 à 2022, pour une somme de 206 250 \$, excluant les taxes, selon sa proposition du 10 juin 2019.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège.
Il est 20 h 15.

CV-2019-0715 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire E-One (Dossier 61230) - AP2019-523 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Techno Feu inc.*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *E-One*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61230, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 16 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;

- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0716 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Rosenbauer* (Dossier 61231) - AP2019-525 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Aéro-Feu ltée*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Rosenbauer*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61231, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 9 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0717 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Pierce* (Dossier 61232) - AP2019-526 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Thibault & Associés / L'Arsenal*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Pierce*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61232, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 16 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;

2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0718 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 au contrat pour l'amélioration du progiciel VIP (ressources humaines et paie), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 42418) - AP2019-536 (CT-2429254) — (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 65 840 \$, excluant les taxes, pour le contrat adjudgé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoir en vigueur, relative au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (ressources humaines et paie)*, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0719 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'habits de combat contre l'incendie (bunker suits) (Appel d'offres public 60827) - AP2019-541 (CT-2438714) — (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *ARÉO-FEU*, du contrat pour l'acquisition d'habits de combat contre l'incendie (*bunker suits*), de la date d'adjudication du contrat au 28 août 2021, pour une somme de 1 462 578,32 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60827 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 26 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0720 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1291 - RS2019-005 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création de la fiche PTI 1965001–A *Réseau structurant de transport en commun*, pour hausser le niveau de réalisation du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de 215,3 M\$, réparti comme suit :
 - 39 005 000 \$ pour l'année 2019;
 - 94 705 000 \$ pour l'année 2020;
 - 81 590 000 \$ pour l'année 2021;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1291;
- 3° l'appropriation de 21 530 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1291. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0721 Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise des rues Saint-Crépin, Saint-Vallier Est et du boulevard Charest Est, connues et désignées comme étant une partie des lots 1 479 174, 1 623 212 et 1 479 171 du cadastre du Québec, et échange avec soulte en faveur de la Ville contre une partie du lot 1 477 708 du même cadastre – Arrondissement de La Cité-Limoilou - Autorisation de soumettre au conseil d'agglomération - DE2019-145 (Ra-2139)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture et d'affecter au domaine privé de la Ville une partie de l'emprise des rues Saint-Crépin et Saint-Vallier Est, connues et désignées comme étant une partie des lots 1 479 174 et 1 623 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 257,72 mètres carrés, tel qu'illustré au plan repère joint au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à leur affectation au domaine privé, de céder des immeubles situés en bordure des rues Saint-Crépin et Saint-Vallier Est, connus et désignés comme étant une partie des lots 1 479 174 et 1 623 212 dudit cadastre, d'une superficie totale approximative de 257,72 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan repère joint audit sommaire;
- 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 623 212 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 19,41 mètres carrés, tel qu'illustré par la parcelle Partie du lot C dudit plan repère joint à ce même sommaire;
- 4° conditionnellement à l'affectation au domaine privé et à la vente d'une partie du lot 1 479 174 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 194,6 mètres carrés correspondant aux Lots D et E dudit plan repère joint à ce même sommaire, d'ordonner la fermeture de la rue Saint-Crépin sur la partie résiduelle du même lot, d'une superficie approximative de 4,8 mètres carrés.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° conditionnellement à l'affectation au domaine privé et à la vente d'une partie des lots 1 623 212 et 1 479 174, l'autorisation de la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du boulevard Charest Est, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 479 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 79,4 mètres carrés, tel qu'illustré au plan repère joint au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession d'un immeuble situé en bordure du boulevard Charest Est, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 479 171 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 79,4 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan repère joint audit sommaire;
- 3° en contrepartie, l'acceptation de la cession à la Ville, pour des fins municipales, puis l'affectation au domaine public, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Charest Est, connu et désigné comme étant une

partie du lot 1 477 708 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 54,2 mètres carrés, propriété de 9263-8261 *Québec inc.*, représentée par monsieur Jean Campeau, tel qu'illustré audit plan repère joint à ce même sommaire. L'échange est fait avec soulte d'une somme de 86 780 \$, plus les taxes applicables, à verser à la Ville de Québec. La taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange;

- 4° conditionnellement à son acquisition et à son affectation au domaine public, l'autorisation de l'ouverture du boulevard Charest Est sous un numéro de lot à venir et représentant actuellement une partie du lot 1 477 708 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 54,2 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan repère joint à ce même sommaire;
- 5° conditionnellement à la fermeture de la rue Saint-Crépin sur la partie résiduelle du lot 1 479 174 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 4,8 mètres carrés, l'autorisation de l'ouverture du boulevard Charest Est sous un numéro de lot à venir et représentant actuellement cette partie résiduelle dudit lot 1 479 174.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0722 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1257 - PA2019-020 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

- 1° du Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1257;

2° conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,c., A-19.1), du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du schéma d'aménagement par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1257.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0723 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1258 - PA2019-021 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1258.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0724 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de Règlement N° 331-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 1 312 980 à la zone C-C1 de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-119 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de *Règlement N° 331-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 1 312 980 à la zone C-C1* de la Ville de l'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

CV-2019-0725 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de Règlement N° 332-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 2 501 607 à la zone R-A/B71 de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-120 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de Règlement N° 332-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 2 501 607 à la zone R-A/B71 de la Ville de l'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0726 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la structure administrative et des mouvements de main-d'œuvre au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-578 (CT-RH2019-572) — (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de la structure administrative modifiée du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé (annexes 1 et 2), joints au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de la création de la Direction adjointe au projet (CRB 65010);
- 3° l'approbation de la création de l'emploi et du poste temporaire de directeur adjoint au projet et l'affectation temporaire de monsieur André Caron (ID. 161068) à titre de directeur adjoint, selon les conditions du contrat d'engagement;

- 4° l'approbation de la modification du contrat d'engagement liant la Ville de Québec et monsieur André Caron (ID. 161068) apparaissant à l'annexe 4 jointe à ce même sommaire;
- 5° l'autorisation au Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction nécessaire;
- 6° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires requis.

Monsieur le vice-président appelle le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0727 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Réjean Tardif (ID. 081382) à titre de directeur par intérim de l'Office du tourisme de Québec - RH2019-677 (CT-RH2019-677) — (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Réjean Tardif (ID. 081382), employé permanent, à titre de directeur par intérim de l'Office du tourisme de Québec (D080), classe DS1 avec sécurité d'emploi, avec effet rétroactif du 21 juin 2019 au 29 juillet 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0728 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1271 - TM2019-102 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement*, R.A.V.Q. 1271.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0729 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1284 - TM2019-152 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1284.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0730 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réservées aux cyclistes sur certaines rues et à la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret, R.A.V.Q. 1274 et les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard du Loiret et l'avenue Monseigneur-Gosselin - TM2019-189 (Ra-2139)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réervées aux cyclistes sur certaines rues et à la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret*, R.A.V.Q. 1274;

2° l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement,

suivantes :

Sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté est, sur le tronçon compris entre la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier et la rue Alexandra, les normes suivantes sont prescrites :

« À partir d'une distance de 136,5 mètres au nord du prolongement nord de la 27^e Rue, en direction nord, jusqu'à la rue Poncelet, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de la rue Poncelet, en direction nord, jusqu'à la rue Alexandra, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 1^{er} mai au 31 octobre. »

Sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier et la rue Alexandra, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 15 novembre au 31 mars. »

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de la 27^e Rue, en direction nord sur une distance de 45 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 1^{er} mai au 31 octobre;

À partir d'une distance de 70 mètres au nord de la rue Le Droit, en direction nord, jusqu'à la rue Alexandra, il est interdit de stationner un véhicule routier. »

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2019-0731 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales, R.V.Q. 2750 - PA2019-121 (Ra-2139)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales*, R.V.Q. 2750.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0732 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales, R.V.Q. 2750 - PA2019-121 (Ra-2139)**

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales.

Ce règlement remplace la notion de « fresque » par celle « d'œuvre murale ».

Il autorise la réalisation d'œuvres murales sur les bâtiments principaux et les constructions, sous réserve du respect de certaines normes. Il assimile également les représentations sur le sol à des œuvres murales afin de les soumettre aux mêmes normes.

De plus, ce règlement soumet la réalisation d'œuvres murales à l'obtention d'un permis de construction et à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale. À cet effet, il énonce les objectifs visés et énumère les critères selon lesquels ces plans seront évalués.

Il autorise également, sans nécessité d'obtenir un permis pour leur réalisation, les œuvres murales d'au plus deux mètres de hauteur sur certains murs des bâtiments accessoires à un usage de la classe *Habitation*.

AM-2019-0733 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval relativement à l'annexe I, R.V.Q. 2794, et dépôt du projet de règlement - TM2019-173 (Ra-2139)**

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance,

sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval* afin d'y intégrer la dernière version du *Règlement sur le stationnement à l'Université Laval* adopté par le comité exécutif de l'université.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2019-0734 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats délivrés en vertu d'autres règlements municipaux, R.V.Q. 2787 - PA2019-108 (Ra-2134)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats délivrés en vertu d'autres règlements municipaux, R.V.Q. 2787.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0735 *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 64162Ip, R.V.Q. 2790 - PA2019-110 (Ra-2134)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 64162Ip, R.V.Q. 2790.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 59.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ir